

ATELIER SOUS REGIONAL POUR L'AFRIQUE CENTRALE SUR L'IMPORTATION DE VEHICULES PLUS SURS ET PLUS PROPRES

THEME: REGLEMENT SUR LES VEHICULES PLUS SURS AU
CAMEROUN

PRESENTE PAR

Dr. MBAMOME NKENDONG Divine

Directeur des Transports Routiers/Ministère des Transports

Yaoundé

juillet 2024



PLAN DE PRÉSENTATION

1- Etat des lieux

2- Réglementation en matière de sécurité des véhicules au Cameroun

3- La réforme sur la sécurisation du processus du contrôle technique et de la délivrance de la vignette de visite technique automobile.

4- Le système Ym@ne Driver

1- ETAT DES LIEUX

l'Afrique subsaharienne ne représente qu'environ 2% du parc automobile mondiale. Pourtant, elle compte un nombre disproportionné de victimes de la route dans le monde. Avec la croissance économique continue des pays africains, le parc automobile du continent devrait augmenter considérablement au cours des prochaines décennies, ce qui risque d'exacerber une situation déjà alarmante.

1- ETAT DES LIEUX

Le Cameroun ne disposant pas d'une usine de fabrication de véhicules automobile, tous les véhicules en circulation sont importés. Les développements économiques et démographiques ont conduit à l'accroissement du nombre de véhicules sur les routes du pays.

Des mesures réglementaires et techniques ont néanmoins été introduites pour assurer une meilleure sécurité des véhicules, entre autres l'homologation préalable des types de véhicules et le contrôle technique périodique des véhicules en circulation.

2- Réglementation en matière de sécurité des véhicules au Cameroun

❑ **Homologation préalable de tout nouveau type de véhicule**

L'immatriculation et l'admission à la circulation d'un véhicule sont subordonnées à une homologation préalable ou, le cas échéant, à une reconnaissance de conformité à un type déjà homologué, conformément à la loi N° 2022/007 du 27 avril 2022, portant protection du patrimoine routier national.

C'est une opération technique exécutée par le Ministre des transports, en liaison avec la société d'État spécialisée, le MATGENIE et une société agréée, la Société Solution d'Expertise Technique.

2- Réglementation en matière de sécurité des véhicules au Cameroun

Pour cela, un prototype du véhicule est présenté par le concessionnaire qui veut commercialiser le nouveau type de véhicules.

Ce prototype est inspecté sur le plan de sa conformité aux normes de sécurité selon le code de la route CEMAC et les autres textes en vigueur. Un certificat d'homologation est alors délivré si toutes les conditions sont satisfaites. À défaut, le nouveau type de véhicule est rejeté et ne peut être mis en circulation.

2- Réglementation en matière de sécurité des véhicules au Cameroun

❑ **Contrôle technique des véhicules**

Le contrôle technique des véhicules est réglementé par l'arrêté n°011/A/MINT du 23 février 1998 qui rend obligatoire le contrôle technique pour tous les véhicules et fixe la périodicité par catégorie de véhicule comme suit :

- trois mois pour les véhicules de transport public de personnes et les véhicules d'auto-écoles;
- six mois pour les camions et les véhicules de transport de marchandises dangereuses;
- douze mois pour les véhicules à usage personnel, les engins agricoles et de génie civil.

2- Réglementation en matière de sécurité des véhicules au Cameroun

Pour cette opération, 62 centres modernes de contrôle technique ont été construits par les opérateurs privés et sont agréés par le Ministère des transports.

Le contrôle technique d'un véhicule passe généralement par les points suivant:

- L'identification du véhicule;
- Le freinage;
- La direction;
- La visibilité;
- L'éclairage;

La signalisation;
Les liaisons au sol;
La structure;
La carrosserie;
Les équipements;
Les organes mécaniques;
La pollution;
Le niveau sonore;

3- la réforme de sécurisation du processus du contrôle technique et de la délivrance de la vignette de visite technique automobile

L'Etat du Cameroun, dans le but d'assainir le secteur des transports routiers et réduire le nombre d'accidents causés par le mauvais état des véhicules, a entrepris la réforme de la visite technique des véhicules avec la mise en place d'une nouvelle application de contrôle technique dénommée CERTIDOCS CT.

Ce nouveau système a permis :

- l'interconnexion de tous les centres, avec un serveur central logé au Ministère des Transports, garantissant l'homogénéisation des procédures;

3- la réforme de sécurisation du processus du contrôle technique et de la délivrance de la vignette de visite technique automobile

- la mise en œuvre d'un nouveau protocole de sécurisation du processus du contrôle technique basé sur :
 - le système de géolocalisation du véhicule au centre de visite technique;
 - la collecte automatique des données des bancs de tests sans l'intervention humaine, ainsi que leur transmission instantanée au Ministère des Transports.
- la conception des applications mobiles d'authentification des vignettes de visite technique.

3- la réforme de sécurisation du processus du contrôle technique et de la délivrance de la vignette de visite technique automobile

• **Cas de numéro d'immatriculation multiple**

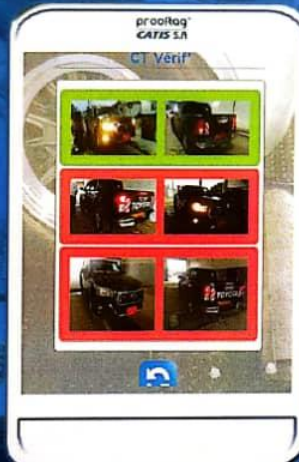
C'est le cas où l'on se retrouve avec un numéro d'immatriculation qui correspond à plusieurs véhicules.



Les informations détaillées sur la validité du contrôle technique s'affichent.



• La plateforme permet également de vérifier l'historique des contrôles techniques subis par le véhicule.





MINISTÈRE DES TRANSPORTS
MINISTRY OF TRANSPORT

**PLATEFORME DE VERIFICATION
DE LA VALIDITE DU
CONTRÔLE TECHNIQUE DES
VEHICULES AUTOMOBILES**

« CT - VERIF »



prooftag
CATIS SA



MINISTÈRE DES TRANSPORTS
MINISTRY OF TRANSPORT

www.mintransports.net | www.mintct.cm
www.prooftagcatis.com | info@prooftagcatis.com
Contact : 699 192 919

PROOFTAG - CATIS

PROOFTAG - CATIS

3- la réforme de sécurisation du processus du contrôle technique et de la délivrance de la vignette de visite technique automobile

I- Les outils

- Un Smartphone / Tablette
- Un navigateur - Google Chrome / Mozilla Firefox / Safari ...
- Une connexion internet

II- La procédure

- A partir d'un smartphone, cliquer sur l'icône du navigateur
- L'interface du navigateur s'ouvre, saisir l'adresse suivante <https://mintct.com> dans la barre d'adresse.
- La page d'accueil de la plateforme de vérification s'ouvre.

la vérification de l'existence et/ou de la validité du contrôle technique.

- Saisir le numéro d'immatriculation ou de châssis du véhicule dont on veut effectuer

Cinq possibilités se présentent :

- 1- Le numéro d'immatriculation saisi correspond à un véhicule dont le contrôle technique est « valide »
- 2- Le numéro d'immatriculation saisi correspond à un véhicule dont la date de validité du contrôle technique « a expiré »
- 3- Le numéro d'immatriculation saisi correspond à un véhicule dont le délai de validité de « contre-visite technique est en cours »
- 4- Le numéro d'immatriculation saisi correspond à un véhicule dont le délai de validité de « contre-visite technique a expiré »
- 5- Le numéro d'immatriculation saisi n'est pas retrouvé dans la base des données cela signifierait que le véhicule n'a jamais été soumis au contrôle technique dans CertiDocs CT.

ATTENTION !!!

Lorsque le message d'erreur « Token invalide » apparaît, ça signifie que la session a expiré. Il faut actualiser la page du navigateur

3- la réforme de sécurisation du processus du contrôle technique et de la délivrance de la vignette de visite technique automobile

Les principaux résultats immédiates obtenus :

- Dès le lancement de la réforme, 58 % des camions et 128 % des taxis ont été enregistrés pour la première fois dans les centres de visite technique depuis leur mise en circulation au Cameroun;
- Les équipes de la Gendarmerie nationale et celles du Ministère des Transports, ont décelé environ 3000 fausses vignettes de visite technique en circulation sur l'ensemble du territoire national ;

3- la réforme de sécurisation du processus du contrôle technique et de la délivrance de la vignette de visite technique automobile

- Le système est actuellement verrouillé, car il n'est plus envisageable de délivrer une vignette sans avoir préalablement effectué un contrôle technique dans un centre agréé;
- toute tentative d'influencer les résultats des contrôles ou de falsifier les valeurs d'acceptation est désormais impossible.

4- Le système Ym@ne Driver

Equipements embarqués (Hardware)

Equipements embarqués ➡ Rôles

- **Caméras intelligentes:** Fatigue, Route, Passagers, Cabine
- Module d'enregistrement vidéo
- **Accessoires:** Buzzer (alertes sonores), intercom (communication), bouton de détresse
- **Suivi du parc**
 - Vidéosurveillance de l'intérieur de la cabine
 - Vidéosurveillance du comportement du chauffeur
 - Vidéosurveillance des passagers
 - Vidéosurveillance de l'environnement routier
- **Alertes infractions**
 - Chauffeur à bord
 - Gestionnaire de flotte (possibilité d'intervention en temps réel auprès du chauffeur)
 - Ministère des Transports (possibilité d'intervention en temps réel auprès du chauffeur)



4-Le système Ym@ne Driver

Module Sécurité routière

Spécificités

Vidéo live du véhicule en mouvement (suivi en temps réel)

Suivi des violations comportementales du chauffeur - Anticipation du risque et Réduction d'accidents

- Excès de vitesse
- Fatigue (somnolence, bâillement)
- Dépassement dangereux brusque
- Distraction
- Non port de ceinture de sécurité
- Accélération excessive / Freinage

Alertes sonores instantanées dans le véhicule et sur la plateforme

Contrôle des violations temporelles de conduite:

- Conduite continue
- Non respect des temps de repos

Reconstitution d'accidents: causes et responsabilités

Analyse de l'environnement routier

Notation et classement des chauffeurs - Plan de Recyclage et Formation

4-Le système Ym@ne Driver

Module Gestion de flotte

Fonctionnalités

- Enregistrement et Identification des chauffeurs
- Suivi des véhicules en temps réel par GPS sur plateforme web et application mobile
- Suivi de l'exécution des voyages selon les itinéraires créés.
- Détection des voyages ou des trajets non autorisés
- Optimisation des itinéraires en fonction du trafic routier
- Gestion des zones d'arrêt et de stationnement
- Contrôle de l'activité et de la conduite des chauffeurs
- Personnalisation des rapports et graphes
- Transmission automatique des rapports

4-Le système Ym@ne Driver

Module Planification de maintenance et Gestion administrative

Planifier l'entretien pour la préservation de vos véhicules

- Planification et suivi des maintenances, visites techniques et renouvellement des pièces administratives
- Notification des services à faire, en retard ou en cours (pneumatique, filtres, révision 50000 km...)
- Gestion des pièces de rechanges (type et coût)
- Gestion de coût de la flotte (entretien, pièces de rechange, carburant, péage, laverie, charges fiscales...)
- Evaluation du coût au kilomètre de chaque véhicule de la flotte
- Intégration de la plateforme avec d'autre système (ERP, application métier)
- Gestion administrative des documents

Conclusion

Par ailleurs, en dehors des diverses mesures susmentionnées, dans le cadre du Projet de Développement du Secteur des Transports, la révision, l'élaboration et l'adoption des normes camerounaises relatives à la sécurité routière sont actuellement en phase finale. Il s'agit des normes sur:

- La pneumatique, chambre à air et valva;
 - Les lubrifiants, huiles industrielles et produits connexes;
 - Véhicules routiers, freinage des véhicules automobiles et de leurs remorques.
-

MERCI

